Date de génération de ce justificatif : 30/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

MV INVEST – Modification(s) de société

Référence :

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 22 mai 2026 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Modification(s) de société

Expertise comptable
Pontchâteau / Sainte-Luce-sur-Loire
02.40.88.00.49

actuares
Expertise Comptable

MV INVEST Société à responsabilité limitée au capital de 75 000,00 euros Siège social : 4 rue des Lacs – 35510 CESSON-SEVIGNE 889 559 456 RCS RENNES Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 4 mai 2026, il résulte que : – la Société a été transformée en société à responsabilité limitée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et le texte des statuts qui la régiront désormais a été adopté. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 75 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 750,00 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Président : Monsieur Maxime VAUGEOIS, Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Maxime VAUGEOIS, Associé Unique. – l'objet social a été étendu aux activités liées à la participation active à la conduite de la politique du groupe et à la fourniture de services à ses filiales et l'article 2 des statuts a été modifié comme suit : « La Société a pour objet, en France et à l'étranger : – L'activité de holding consistant en la souscription au capital et en l'acquisition de titres, valeurs mobilières dans tous types de sociétés et groupement et plus particulièrement, la souscription au capital initial ou aux augmentations de capital dans des sociétés opérationnelles éligibles au dispositif de réduction d'impôt sur le

revenu codifié à l'article 199 terdecies-0 a du Code général des impôts ; – La gestion de ces participations ; – La participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de la ou des filiales, et, à titre purement interne, la fourniture de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers, immobiliers à sa ou ses filiales ; – La souscription d'emprunts de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet et à la constitution de toute sûreté mobilière ou immobilière sur les biens sociaux en garantie desdits emprunts ; – Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, artisanales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. » Pour avis, le Président

Consulter cette annonce en ligne